



**NATIONS  
UNIES**

---



**CONVENTION-CADRE SUR  
LES  
CHANGEMENTS  
CLIMATIQUES**

Distr.  
GENERALE

FCCC/NC/9  
21 novembre 1995

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

**RESUME ANALYTIQUE DE LA COMMUNICATION NATIONALE  
DE LA REPUBLIQUE TCHEQUE**

présenté en vertu des articles 4 et 12 de la Convention-cadre  
des Nations Unies sur les changements climatiques

Conformément à la décision 9/2 du Comité intergouvernemental de négociation d'une convention-cadre sur les changements climatiques (INC/FCCC), le secrétariat intérimaire met à disposition les résumés analytiques des communications nationales soumises par les Parties visées à l'annexe I dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

Note : Les résumés analytiques des communications nationales publiés avant la première session de la Conférence des Parties portent la cote A/AC.237/NC/-.

Des exemplaires de la communication nationale  
de la République tchèque peuvent être  
obtenus à l'adresse suivante :

Ministère de l'environnement  
Département des stratégies environnementales  
Vrsovicka 65, 100 10  
Prague

Télécopie : (42 2) 6731 0308

Ce document est reproduit sans révision officielle.

## INTRODUCTION

1. La République tchèque a adhéré à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques le 7 octobre 1993, en tant que 36ème Partie à la Convention, conformément au décret No 323 adopté par le Gouvernement tchèque le 16 juin 1993. Comme elle en a l'obligation en vertu des articles 4 et 12 de la Convention et parce qu'elle figure parmi les pays développés cités dans l'annexe I de la Convention, la République tchèque présente ici sa première communication sur la situation nationale et sur ses objectifs prioritaires.

2. Le présent rapport décrit, pour information des autres Parties à la Convention, la situation actuelle en République tchèque et les politiques et mesures qui y seront progressivement introduites en application de l'article 4.2 b) de la Convention, pour stabiliser les émissions anthropiques de gaz à effet de serre, en particulier le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>) et l'oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O) qui ne sont pas couverts par le Protocole de Montréal sur des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, et pour protéger et renforcer ses puits de dioxyde de carbone conformément à l'article 4.1 d).

3. La République tchèque a été créée le 1er janvier 1993 après la division de la Tchécoslovaquie. La situation économique du pays s'est trouvée profondément modifiée de même que l'administration publique, la législation, les méthodes statistiques et la taxation si bien qu'il est devenu très difficile de fournir une estimation suffisamment fiable de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre comme il est demandé dans les articles 4.2 b) et 12.2 b) de la Convention.

4. Depuis 1990, année considérée, sur la base des informations actuelles et donc à titre préliminaire, comme année de référence aux fins de la Convention, la production industrielle a diminué et la structure de la consommation d'énergie a changé ce qui a entraîné une baisse des émissions de dioxyde de carbone, qui était le principal élément des émissions nationales de gaz à effet de serre.

5. A la date du présent rapport, un inventaire des émissions de gaz à effet de serre pour l'année 1990 a été établi suivant la méthodologie recommandée par le GIEC de l'OCDE. Il sera étendu progressivement aux années précédentes et aux années suivantes, ce qui permettra des vérifications.

## LA TRANSFORMATION ECONOMIQUE DES ANNEES 90

6. La République tchèque est l'un des pays en transition vers une économie de marché. Cette transformation, qui a commencé en 1990, s'est traduite d'abord par un recul de la production : une première baisse du produit intérieur brut (PIB) de 15 % environ en 1991 a été suivie en 1992 d'une autre baisse de près de 7 % (tableau 1). Au cours de cette étape initiale, la production et les exportations non rentables ont diminué.

7. Plus de 90 % de l'énergie est obtenue par combustion de combustibles fossiles ce qui explique les taux relativement élevés d'émission de polluants nocifs (par habitant, par kilomètre carré, etc.). La principale source

utilisée est le lignite. La diminution de la consommation finale d'énergie a diminué mais pas encore en proportion de la chute de la productivité. C'est pourquoi les besoins d'énergie correspondant au PIB ont légèrement augmenté au début des années 90 (tableau 1).

8. Les forêts sont les principaux puits d'absorption du CO<sub>2</sub> en République tchèque puisqu'elles couvrent 33,5 % du territoire. Une composition spécifique défavorable et les effets nocifs graves des émissions de SO<sub>2</sub> et de NO<sub>x</sub> compromettent la stabilité des écosystèmes forestiers. Plus de 60 % de la superficie forestière totale présente des signes de dégradation.

<b>Tableau 1. Estimations préliminaires des émissions de dioxyde de carbone par habitant et de quelques indicateurs</b>				
Indicateur	1990	1991	1992	1993 <u>b/</u>
Emissions de CO <sub>2</sub> (en tonnes par habitant)	16,4	15,3	14,0	13,8
PIB (pour cent, par rapport à l'année précédente)	-1,6	-14,7	-7,1	-0,3
Indice de la production industrielle	100	78	68	63
Production de charbon (1988 = 100 %) <u>a/</u>	85/86	82/72	74/69	73/67
Consommation totale d'énergie (augmentation en pourcentage par rapport à l'année précédente)		-3,5	-7,3	-7,7
Besoin d'énergie correspondant au PIB (1 milliard PJ/K6)	4,12	4,48	4,47	
Nombre de véhicules pour 100 habitants	26,2	26,9	27,9	29

a/ Production de charbon (lignite/houille)

b/ Données pour 1993 non disponibles.

#### **INVENTAIRE DES EMISSIONS**

9. L'inventaire des émissions de la République tchèque pour l'année 1990 a été établi conformément à la recommandation du programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à l'aide de la méthodologie GIEC/OCDE. L'inventaire des émissions de CO<sub>2</sub> dues aux activités de combustion a été fait à partir des données 1990 du registre REZZO (système d'information officiel tchèque sur les émissions et les sources de pollution atmosphérique) et de certaines données de l'inventaire des émissions CORINAIR 1990.

Le tableau 2 présente sous forme simplifiée les sources et les puits des gaz à effet de serre.

<b>Tableau 2. Sources et puits des gaz à effet de serre</b>			
Source/puits	Emissions [Mt]		
	CO <sub>2</sub>	CH <sub>4</sub>	N <sub>2</sub> O
Production d'énergie	162,5	0,47	0,02
Activités industrielles	6,8	>0,01	>0,01
Agriculture	>0,05	0,17	>0,01
Foresterie	-2,3	0,09	0,02
Déchets	0,2	1,15	>0,01
<b>Total</b>	<b>167,25</b>	<b>0,88</b>	<b>0,07</b>

En 1990, sur le total des émissions de gaz à effet de serre exprimées en équivalents CO<sub>2</sub>, les émissions de CO<sub>2</sub> ont représenté 89 %, les émissions de méthane (GWP = 11) 5 % et les émissions d'oxyde nitreux (GWP = 270) 6 %.

#### **TENDANCES DES EMISSIONS POUR L'AN 2000**

10. On a établi pour la période 1994-2005 le scénario de base qui représente un cas limite théorique caractérisé par l'hypothèse d'une croissance annuelle du PIB comprise entre 3,5 et 5,5 %, une forte demande d'énergie pour produire le PIB, une progression lente des économies d'énergie, l'exportation de produits à faible valeur ajoutée et l'importation de machines et d'équipement. C'est donc l'hypothèse la moins favorable du point de vue des émissions de dioxyde de carbone. Or, même dans ce cas, les émissions de dioxyde de carbone en l'an 2000 ne dépasseraient pas leur niveau de 1990. On pourrait aboutir à des conclusions analogues pour les émissions de méthane et de monoxyde d'azote.

11. Les émissions de CO<sub>2</sub> avant 1990 et pendant la période 1991-1993 ont été estimées à partir des principaux éléments composant les gaz à effet de serre. Les données seront présentées en détail lorsque l'inventaire pour cette période aura été entièrement terminé avec la méthode du PNUE (GIEC).

12. Etant donné le caractère fragmentaire des données sur le niveau des émissions de gaz à effet de serre, surtout pour le début des années 90 (début de la transition économique), toute projection dans ce domaine comporte une marge d'incertitude importante.

#### **POLITIQUES ET MESURES**

13. Cette section décrit les mesures que la République tchèque se prépare à adopter ou qu'elle a adoptées depuis 1990. Certaines d'entre elles sont des mesures générales de lutte contre la pollution mais elles contribueront aussi à réduire les émissions des gaz à effet de serre.

Mesures adoptées

14. On a commencé par le dioxyde de carbone qui formait le principal élément de l'inventaire national pour 1990.

Sources de dioxyde de carbone

15. Les mesures adoptées comprennent des instruments législatifs, en particulier :

- Loi No 309/1991 S.B. sur la lutte contre la pollution atmosphérique et loi No 218/1992 S.B., qui modifie et complète la précédente.
- Loi No 389/1991 S.B. adoptée par le Conseil national tchèque relative à la gestion par les pouvoirs publics de la lutte contre la pollution atmosphérique et des taxes en matière de pollution atmosphérique
- Loi No 588/1992 S.B. adoptée par le Conseil national tchèque relative à la taxe sur la valeur ajoutée
- Loi No 586/1992 S.B. adoptée par le Conseil national tchèque relative à l'impôt sur le revenu.

16. Des programmes déjà mis en route auront aussi pour effet de diminuer les émissions de CO<sub>2</sub> et d'atténuer leurs conséquences :

- Programme national d'amélioration de la qualité de l'air,
- Programme relatif aux économies de chauffage dans les immeubles résidentiels,
- Programme pour les économies d'éclairage.

Puits de dioxyde de carbone

17. Les programmes suivants reflètent l'action de la République tchèque dans ce domaine.

- Entretien des forêts,
- Aide pour l'utilisation de la biomasse,
- Biocombustibles.

Toutes les mesures adoptées sont liées à la transformation de l'économie nationale. Pour évaluer leurs effets, il faut prendre en considération leurs conséquences globales et ce que représente cette transformation pour la République tchèque.

**EFFETS DES MESURES ADOPTEES**

18. L'impact des mesures (tableau 3) a été exprimé en fonction des effets connus et de ceux que l'on a de bonnes raisons d'escompter.

<b>Tableau 3. Impact estimé des mesures sur les émissions de CO<sub>2</sub></b>	
Réduction prévue en l'an 2000 par secteur [Mt]	
Production d'énergie et de chaleur	5
Logement	2
Industrie	1
Agriculture et foresterie	0,5
<b>Total</b>	<b>8,5</b>

Si l'on considère que, selon le scénario de base (le moins favorable), les émissions de CO<sub>2</sub> seraient de 143,5 Mt, on peut en conclure que les mesures adoptées contribueraient notablement à la stabilisation des émissions de gaz à effet de serre.

**RECHERCHE ET OBSERVATION SYSTEMATIQUE**

19. Conformément à l'article 5 de la Convention, la République tchèque participe aux activités scientifiques, nationales et internationales, sur la question du changement climatique mondial.

20. Le Programme national sur le climat (NKP) a été mis sur pied en 1991 et ses membres ont participé à l'élaboration de la présente communication. Le NKP travaille actuellement à une étude nationale dont les résultats seront utilisés pour la prochaine communication. Il travaille également à une étude de **vulnérabilité** pour la République tchèque et à l'établissement de **scénarios climatiques régionaux** prenant en considération les effets que pourrait avoir le changement climatique sur l'économie nationale, l'environnement et la santé.

**INFORMATION ET EDUCATION DU PUBLIC**

21. En vertu de l'article 6 de la Convention, les activités relatives à l'éducation du public et à la promotion du sens civique bénéficieront d'un appui. Il s'agira surtout de tenir la population constamment informée de la nature et des causes du changement climatique mondial ainsi que des méthodes préventives. On utilisera les informations sur le changement climatique mondial pour le **projet d'éducation à l'environnement** exécuté dans le cadre du Programme PHARE et pour former et sensibiliser les jeunes à l'environnement dans les écoles.

-----